

Programme d'activités mondiales et régionales

— Financement de l'éducation —



CONTEXTE

1. Beaucoup de pays à faible revenu consacrent à l'éducation une portion substantielle, sinon la plus importante, de leurs dépenses publiques. Dans ces pays, les pouvoirs publics ont déployé de considérables efforts au cours de la dernière décennie pour accroître l'enveloppe de leur budget national allouée à l'éducation. Il ressort de l'édition 2011 du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (EPT) que les dépenses d'éducation se sont accrues en pourcentage du produit national brut, passant de 2,9 % en 1999 à 3,8 % en 2008 dans les pays à faible revenu. Il est toutefois largement reconnu que le problème des niveaux de financement interne et externe n'est pas le seul qui se pose avec acuité en matière de fourniture, à tous les enfants, d'un accès égal à l'éducation.
2. **Efficacité des dépenses publiques.** Si l'insuffisance des niveaux de financement interne demeure un défi dans certains pays, dans d'autres par contre, une utilisation et une allocation peu judicieuses des ressources amoindrissent l'efficacité des dépenses d'éducation. On a vu des pays disposant de moins de ressources obtenir de meilleurs résultats que d'autres qui en ont plus, mais aussi des pays consacrant des niveaux similaires de dépenses publiques à l'éducation enregistrer des résultats fort différents. L'efficacité est fonction non seulement des mécanismes de financement, des structures de responsabilité et du niveau de capacité dans les institutions publiques, eu égard par exemple à la prise de décisions budgétaires astucieuses et axées sur les résultats, mais aussi de la disponibilité, dans le secteur éducatif, des données requises pour guider le processus décisionnel et un suivi transparent du flux des fonds. Elle dépend par ailleurs des structures de la demande ou des pressions sociales exercées au sein de la société (et dans le cadre des interactions entre la société locale et les organismes étrangers) en faveur de l'efficacité des dépenses. Il peut s'agir de pressions suscitées par la société civile ou exercées par une institution étatique sur une autre.
3. **Disparités géographiques des ressources au sein d'un pays.** L'inefficacité de l'allocation des ressources devient manifeste au niveau des disparités entre les zones urbaines et rurales, en ce qui concerne par exemple les investissements dans l'infrastructure scolaire, ce qui limite les chances des filles, en particulier, d'aller à l'école. Cependant, on observe en outre une énorme variation des ratios élèves-enseignant dans un pays, ces ratios étant parfois plus faibles en milieu urbain et plus élevés dans les régions rurales (tel n'est toutefois pas toujours le cas, car il arrive que de plus fortes densités démographiques en milieu urbain puissent se traduire par des ratios élèves-enseignant plus élevés), mais très souvent sans une tendance prévisible et transparente des allocations. Cette situation tient généralement à un manque d'incitations accordées aux enseignants pour les encourager à travailler en zone rurale, à une mauvaise décision prise sur le

plan budgétaire de ne pas faire des écoles rurales des lieux de travail plus attrayants, ou à l'absence de mécanismes d'allocation du personnel qui sont transparents, justes et mis en pratique.

4. **Équité des dépenses publiques.** Dans beaucoup de pays à faible revenu, les décisions d'allocation prises par les pouvoirs publics ne sont pas équitables. Mingat et Kirsten (à paraître) constatent qu'en moyenne, les membres de la tranche des 10 % les plus éduqués de la population des pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu bénéficient de 43 % des dépenses publiques d'éducation. Les mécanismes et les structures de financement de l'éducation publique utilisés par un gouvernement doivent favoriser un accès égal à l'éducation.
5. **Coûts privés de la scolarisation.** Les parents supportent une part importante des coûts d'éducation primaire, surtout dans les régions rurales et reculées. Les parents effectuent des investissements dans l'éducation de leurs enfants lorsqu'ils décident de créer une école communautaire, en l'absence de la fourniture par l'État d'un établissement scolaire public. Afin d'assurer la qualité de l'enseignement, les ménages ont en outre engagé des dépenses privées pour combler les déficits de financement scolaire lorsque les frais de scolarité ont été abolis et face à l'augmentation des effectifs par classe combinée avec la baisse des budgets scolaires.
6. **Financement externe.** À Dakar en 2000, lors du Forum mondial sur l'éducation, les gouvernements nationaux et les partenaires de développement ont convenu qu'aucun pays déterminé à assurer l'éducation de ses enfants ne doit manquer de ressources financières pour le faire. Dans un cadre plus général, la Déclaration relative aux Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) a réitéré cette vision, en faisant de la mise en place de partenariats pour le développement le huitième ODM. L'accroissement de l'engagement et de l'appui en faveur du Partenariat de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT (Partenariat FTI-EPT), de la part d'un large éventail de parties prenantes du secteur de l'éducation, ont souligné le besoin d'un partenariat mondial pour le développement de l'éducation. Les ressources externes constituent un important moyen de financer le secteur éducatif dans les pays à faible revenu ; toutefois, au niveau national, l'appui extérieur reste imprévisible et déconnecté du processus de planification budgétaire.

DÉFICITS DE SAVOIR ET D'ACTIVITÉS

7. Les sections ci-après présenteront les déficits de savoir et d'activités dans le domaine du financement de l'éducation au sein du Partenariat FTI-EPT. Ces activités ont trait aux problèmes d'ordre régional et mondial qui se posent dans le secteur et auxquels les partenaires doivent s'attaquer pour assurer une obtention plus rapide de résultats.

Première activité — Élaboration d'une méthodologie pour améliorer les systèmes nationaux d'établissement de rapports sur les flux financiers

8. Il incombe aux pays FTI d'élaborer et d'exécuter un plan sectoriel d'éducation, que celui-ci soit intégral ou intérimaire. Les pouvoirs publics s'emploient, de concert avec le groupe local des donateurs nationaux et les organisations de la société civile, à assurer un suivi efficace de l'exécution de ce plan, dans le cadre d'examens conjoints du secteur.
9. Pour élaborer un plan sectoriel d'éducation, il est indispensable de comprendre clairement les enjeux et les problèmes du secteur éducatif. **L'un des domaines les plus critiques est celui des flux de financement dans ce secteur.** Comme on l'a déjà mentionné, il ne suffit pas d'accroître les ressources destinées au secteur pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'accès ou d'apprentissage des élèves — et pour réduire les inégalités. Il importe, pour les pouvoirs publics, de comprendre la façon d'améliorer l'efficacité des dépenses et d'assurer une qualité de base de l'éducation pour tous, même dans les régions reculées et pour les enfants défavorisés. En conséquence, pour élaborer un plan sectoriel d'éducation, il convient d'avoir **accès à des données de bonne qualité sur les flux de financement dans le secteur éducatif**, afin d'identifier les principaux bénéficiaires, de déterminer les éventuelles sources d'économie et d'établir les coûts unitaires.
10. Une opération d'établissement des coûts au moyen d'un modèle de projection constitue le seul moyen d'établir un scénario durable de l'évolution du secteur au cours des prochaines années. Cette opération doit s'effectuer en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds nationaux et le ministère des Finances, pour assurer la cohérence avec le processus global de planification budgétaire. Ce processus doit conduire à l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme du secteur, approuvé par le ministère des Finances.

Première activité proposée :	activité
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Partenariat FTI-EPT doit veiller à ce que tous les pays en développement partenaires de l'Initiative FTI soient en mesure de réaliser l'établissement de bons rapports sur les flux financiers. Ces rapports doivent : <ul style="list-style-type: none"> ✓ être cohérents avec les capacités techniques de chaque pays, en particulier les États fragiles, et contenir des mesures de renforcement des capacités ; ✓ permettre d'effectuer une estimation globale des ressources (publiques, privées et externes) mises à la disposition du secteur, notamment aux niveaux des structures administratives décentralisées, des administrations locales et des établissements scolaires ; ✓ identifier les inefficacités de l'allocation des ressources ; ✓ étudier dans quelle mesure l'allocation des ressources est équitable ; ✓ analyser les effets incitatifs des mécanismes de transfert des ressources à l'intérieur du pays (encouragent-ils à obtenir des résultats ou uniquement à dépenser les ressources ?), telles que les formules d'allocation des ressources financières et matérielles par rapport aux allocations ad hoc, ou l'établissement de liens entre les transferts de fonds et un examen des résultats, comme dans les processus du cadre de dépenses à moyen

	<p>terme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ permettre au ministère de l'Éducation de procéder à un calcul des coûts du plan sectoriel d'éducation qui conduira à l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme, alors que le ministère des Finances utilise déjà une approche programmatique pour le budget national ; et ✓ permettre au groupe local des partenaires de l'éducation de suivre l'allocation des ressources et l'exécution (surtout au niveau local et des écoles) durant la mise en œuvre du plan sectoriel d'éducation, dans le cadre principalement des rapports d'examens sectoriels conjoints.
Type d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et connaissances de base • Ateliers techniques et diffusion du savoir • Assistance technique • Intervention visant à guider l'intensification de l'activité
Lien avec les indicateurs du cadre de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Premier résultat : les pays partenaires de la FTI élaborent et mettent en œuvre de saines politiques sectorielles en matière d'éducation.
Première approche proposée :	<ul style="list-style-type: none"> • La proposition relative à la première activité doit être basée sur les outils existants qui sont déjà en place dans le secteur, comme les rapports sur la situation dans le pays, les examens des dépenses publiques et les enquêtes de suivi des dépenses publiques. Elle doit tenir compte du projet entrepris par la Banque mondiale sur la recherche de normes d'excellence, intitulé « System Assessment and Benchmarking for Education Results (SABER) ». • Cette proposition doit être expérimentée dans au moins cinq pays en développement partenaires de l'Initiative FTI, qui élaboreront ou mettront à jour leur plan sectoriel d'éducation au cours des deux prochaines années (2012-2013) • La proposition doit tenir compte du fait que le Partenariat FTI-EPT veut améliorer l'obligation de rendre compte au niveau mondial, en vue de veiller à ce que les partenaires de la FTI accomplissent leurs engagements. L'institut de statistiques de l'UNESCO est chargé de recueillir et de diffuser des données sur l'éducation. Les rapports établis au niveau national devront permettre de diffuser les données financières à l'échelon mondial, par le canal de l'Institut de statistiques de l'UNESCO.
Premiers résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche pour évaluer la qualité de l'établissement de rapports sur les flux de financements en faveur de l'éducation • Un programme de renforcement des capacités visant à améliorer l'établissement de rapports sur les flux de financements en faveur de l'éducation. • Une intervention pilote dans au moins cinq pays, qui consistera à : <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en œuvre le renforcement des capacités, le dialogue sur la politique et les activités d'appui à la planification, pour favoriser la réalisation de meilleures analyses financières, tout particulièrement dans le contexte de l'élaboration du plan sectoriel d'éducation et de

	<p>la compréhension de ce plan par le groupe local des partenaires de l'éducation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ cibler le renforcement des capacités de la société civile, afin de permettre à celle-ci de mieux comprendre les enjeux financiers et de faire respecter l'obligation de rendre compte ; ○ renforcer les capacités conjointes en matière d'amélioration des rapports entre le ministère de l'Éducation et les ministères des Finances et/ou de la Planification. <ul style="list-style-type: none"> • Une série d'ateliers internationaux/régionaux qui réunissent les représentants des bailleurs de fonds, des pouvoirs publics et de la société civile, et visent à renforcer les capacités et à partager les expériences.
Première échéance :	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats attendus seront opérationnels et validés par le Conseil d'administration de l'Initiative FTI d'ici à la fin de janvier 2013.

Deuxième activité — Mise au point d'un outil pour évaluer le risque fiduciaire dans le secteur de l'éducation

11. La mise en œuvre de la première activité conduira à une amélioration des informations sur l'exécution budgétaire. Il y aura toutefois lieu d'effectuer une analyse précise pour **mieux évaluer le risque fiduciaire au niveau national**. Cette analyse aidera les partenaires donateurs à choisir la modalité optimale de fourniture de l'aide.
12. Le programme existant d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de responsabilité financière (PEFA) permet d'évaluer le risque fiduciaire au niveau national. Il vise à renforcer l'aptitude des pays partenaires et des organismes donateurs à : i) évaluer l'état des systèmes nationaux de dépenses publiques, de passation des marchés et de responsabilité financière, et ii) d'élaborer une suite pratique de mesures de réforme et de renforcement des capacités.

Deuxième activité proposée :	<ul style="list-style-type: none"> • Le partenariat FTI-EPT doit permettre de faire en sorte que les pays en développement partenaires de l'Initiative FTI soient en mesure de mettre au point un outil pour évaluer le risque fiduciaire dans le secteur éducatif. Cet outil devra : <ul style="list-style-type: none"> ✓ être cohérent avec les critères internationaux de l'analyse du risque fiduciaire ; ✓ déterminer les besoins en matière de renforcement de la capacité de mettre en œuvre l'analyse du risque fiduciaire et d'atténuer ce dernier ; ✓ proposer les meilleures modalités de fourniture de l'aide, même dans les situations à haut risque fiduciaire, notamment les États fragiles, et
-------------------------------------	--

	<p>recommander des moyens d'atténuer le risque fiduciaire pour que puissent être mises en œuvre des modalités d'aide à faible coût de transaction, sans accroissement injustifié du risque. Le rôle de la transparence et de la responsabilité publiques devrait être mis en exergue.</p> <p>✓ Attribuer une note pour le risque fiduciaire, ce qui permettra d'effectuer une comparaison internationale et de suivre les améliorations.</p>
Type d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et connaissances de base • Ateliers techniques et diffusion du savoir • Assistance technique • Intervention visant à guider l'intensification de l'activité
Lien avec les indicateurs du cadre de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Troisième indicateur 3 : variation entre l'allocation au plan sectoriel d'éducation et les dépenses budgétaires réelles dans les pays FTI
Deuxième approche proposée :	<ul style="list-style-type: none"> • Cette activité doit être expérimentée dans au moins cinq pays en développement partenaires de l'Initiative FTI, qui élaboreront, mettront à jour ou exécuteront un plan sectoriel d'éducation au cours des deux prochaines années. Quelques-uns de ces pays doivent être jugés susceptibles d'avoir un grand risque fiduciaire ex ante, et d'autres d'avoir un plus faible risque. Certains doivent être des États relativement plus fragiles, d'autres pouvant l'être moins. C'est dire que la performance de l'approche doit être évaluée dans diverses conditions. L'activité doit viser explicitement et concrètement à améliorer les plans sectoriels d'éducation. • Il convient d'étudier la possibilité d'adapter la méthodologie du PEFA au secteur de l'éducation.
Deuxièmes résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • un outil opérationnel pour évaluer le risque fiduciaire dans le secteur éducatif ; • une intervention pilote dans au moins cinq pays, qui consistera à expérimenter l'outil et à réaliser des activités de renforcement des capacités, pour permettre au groupe local des partenaires de l'éducation de mettre en œuvre et de comprendre cet outil; • une série d'ateliers internationaux/régionaux avec des représentants des donateurs et des pouvoirs publics, pour présenter la nouvelle méthodologie ; et • un compte rendu mettant en évidence les enseignements tirés, prêt à une plus large diffusion.
Deuxième échéance :	<ul style="list-style-type: none"> • L'outil devra être opérationnel et validé par le Conseil de l'Initiative FTI d'ici à la fin de janvier 2013.

13. L'Initiative FTI a évolué, passant d'une approche axée sur les ressources à l'adoption d'un cadre de résultats comme principal mécanisme pour suivre l'avancement des travaux et déterminer le succès des programmes nationaux qu'elle appuie. Il est essentiel d'élaborer maintenant une approche concrète pour lier les résultats/objectifs de l'Initiative FTI au financement, afin de faire respecter l'obligation de rendre compte au sein du Partenariat FTI-EPT.
14. Cette approche aurait deux composantes : i) au niveau international, établissement d'un lien entre le financement externe et l'ensemble des résultats obtenus dans tous les pays en développement de l'Initiative FTI ; et ii) au niveau national, établissement d'un lien entre le financement externe et des résultats précis à l'intérieur de chaque pays en développement.

Troisième activité proposée :	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche pratique de la mise en place de projets de financement axés sur les résultats dans le cadre du partenariat FTI. Cette approche devra : <ul style="list-style-type: none"> ✓ passer en revue les publications sur les mécanismes de financement axé sur les résultats dans le secteur éducatif ; ✓ formuler des propositions sur les meilleures modalités de mise en œuvre de ces mécanismes dans les pays de l'Initiative FTI et ses conséquences prévues pour le Fonds de l'éducation pour tous.
Type d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et connaissances de base • Ateliers techniques et diffusion du savoir • Assistance technique • Intervention visant à guider l'intensification de l'activité
Lien avec les indicateurs du cadre de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième indicateur : — Les pays FTI atteignent leur cible de (ré)approbation pour la FTI • Indicateur 7 : indicateurs de la Déclaration de Paris dans le secteur éducatif
Troisième approche proposée :	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base d'un examen des données probantes, trois projets pilotes seront expérimentés dans les pays FTI partenaires
Troisièmes résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Une méthodologie présentant les conditions et les étapes pratiques de la mise en œuvre d'un projet de financement axé sur les résultats dans le domaine de l'éducation • Un atelier international avec les représentants des donateurs et des pouvoirs publics qui présenteront la méthodologie.
Troisième échéance :	<ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie sera présentée d'ici à la fin de janvier 2013

Quatrième activité — Élaboration d'une approche de la mise en œuvre d'un financement novateur en faveur de l'éducation

15. Le groupe de travail international sur l'éducation et le financement novateur s'est réuni pour la première fois en mai 2010 à Paris. Cette réunion a connu la participation d'une vingtaine de pays et d'organisations. Le groupe vise essentiellement à accroître les ressources financières disponibles pour l'éducation, en identifiant de nouveaux moyens de mobiliser les fonds. Dans ce

sens, la présente activité diffère des autres examinées dans la rubrique générale du « financement de l'éducation », dans la mesure où elle a directement trait à des sources novatrices de fonds. Naturellement, il existe un certain chevauchement avec d'autres activités de financement, quelques-unes des sources novatrices de financement pouvant insister sur l'adoption de méthodes particulières de transfert des fonds, comme condition impérative d'accès aux ressources financières. À titre illustratif, les sources novatrices de financement peuvent être beaucoup plus axées sur les résultats que les sources de financement plus traditionnelles, et il est possible qu'elles soient relativement plus intolérantes à l'égard des mécanismes fortement bureaucratiques de transfert des fonds, même si parallèlement, leur définition des « résultats » peut être davantage flexible que celle utilisée dans les mécanismes plus traditionnels.

16. Mais comme l'explique le rapport publié par le groupe de travail¹, « *Il importe d'insister sur le fait que le financement novateur de l'éducation vise des objectifs qui vont au-delà de la simple mobilisation des fonds. Le principal objectif de ce deuxième type de financement novateur est précisément de sensibiliser le grand public à l'importance de la réalisation de l'objectif d'Éducation pour tous. De nos jours, en effet, l'éducation occupe dans le programme d'action pour le développement international une place qui n'est plus aussi prioritaire qu'il y a une ou deux décennies, et elle est confrontée à une concurrence croissante de la part de secteurs bénéficiant d'une couverture médiatique favorable, comme la santé ou les changements climatiques. Compte tenu de la place centrale qu'occupe l'éducation et de son impact sur les résultats en matière de développement, cette approche semble nécessaire* ».
17. Le partenariat FTI-EPT doit appuyer les discussions dans ce domaine, pour veiller à ce que l'éducation se classe en tête des priorités de financement novateur.

<p>Quatrième activité proposée :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une approche du financement novateur de l'éducation. Cette approche devra : <ul style="list-style-type: none"> ✓ appuyer la prochaine phase de reconstitution des ressources du Fonds pour l'éducation pour tous, qui aura lieu en 2013 ; ✓ s'aligner sur une stratégie de communication pour mettre mieux en évidence l'importance de l'éducation et de l'Initiative FTI en particulier ; ✓ recommander une adaptation de la structure du partenariat de l'EPT, pour attirer de nouveaux donateurs qui pourraient apporter une contribution financière plus modeste, mais avoir un impact assez considérable sur l'image de l'éducation. Il y a lieu d'assurer les petits donateurs que leurs ressources seront mises en évidence et que le processus d'allocation des fonds n'est pas compliqué ; ✓ recommander une stratégie de relations publiques/communication pour l'éducation, en fonction de différents types de bailleurs de fonds
---	---

¹ http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf_Innovating_in_Financing_Education_BAT.pdf

Type d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et connaissances de base • Ateliers techniques et diffusion du savoir • Assistance technique • Intervention visant à guider l'intensification de l'activité
Lien avec les indicateurs du cadre de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Deuxième résultat : mobilisation d'un volume adéquat et durable de financements internes et externes en faveur de l'éducation dans les pays FTI</u>
Quatrième approche proposée :	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une étude documentaire des publications existantes • Engager des discussions avec les partenaires donateurs de l'Initiative FTI sur la légitimité et la marge de manœuvre politiques pour faire avancer le programme de financement novateur, et avec les organisations non gouvernementales/de la société civile (comme la Campagne mondiale pour l'éducation) qui constituent un important groupe de pression et de sensibilisation dans ce domaine, pour guider cette activité. Il convient d'étudier d'autres sources potentielles de financement : entités philanthropiques privées, financements en faveur de la responsabilité sociale des entreprises, éventuelle mobilisation directe des fonds pour l'éducation dans des segments particuliers des marchés financiers, et exploitation des partenariats public-privé (de divers degrés de formalité) comme source de capital. L'activité doit également intégrer les enseignements tirés d'autres secteurs comme la santé. • Solliciter le concours d'au moins trois potentiels bailleurs de fonds (validés par le secrétariat de l'EPT) qui s'intéressent au secteur et conclure un accord financier ou comprendre les obstacles empêchant de le faire.
Quatrièmes résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Une feuille de route détaillée de la manière de solliciter le concours des bailleurs de fonds pour l'éducation. • L'expérimentation de la feuille de route auprès d'au moins trois bailleurs de fonds.
Quatrième échéance :	<ul style="list-style-type: none"> • Le mécanisme sera opérationnel et validé par le Conseil de l'Initiative FTI d'ici à juin 2012

RÉSUMÉ

18. Les questions abordées dans le présent document sont les suivantes : a) comment rendre plus efficaces les systèmes nationaux de financement de l'éducation, pour faire en sorte que les dépenses effectuées dans les pays en développement de l'Initiative FTI soient efficaces, équitables, transparentes et basées sur des données factuelles ; et b) comment rendre plus efficace le financement externe du point de vue de l'alignement sur les priorités nationales en matière d'éducation, et comment accroître sa prévisibilité, en particulier dans le cadre d'un financement novateur ? Il s'agissait en outre de savoir comment élaborer des méthodes permettant d'obtenir des résultats grâce au financement externe, c'est-à-dire un financement axé sur les résultats. Le document propose quatre activités et approches prioritaires ayant trait à la façon de combler le déficit de savoir existant dans ces domaines. Ces activités viennent appuyer les objectifs de l'Initiative FTI et visent à accomplir des progrès durables au fil des ans sur le plan des indicateurs convenus dans le cadre de résultats de l'Initiative FTI .

Les quatre activités proposées dans le présent document sont :

1. L'élaboration d'une méthodologie pour améliorer les systèmes nationaux d'établissement de rapports sur les flux financiers
2. La mise au point d'un outil pour évaluer le risque fiduciaire dans le secteur de l'éducation
3. La conception d'initiatives de financement destinées à établir un lien entre les ressources et les résultats
4. L'établissement d'un mécanisme de financement novateur pour accroître les ressources financières dans le secteur de l'éducation.